

MSDS POUR BILLES DE VERRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE PRODUCTION ET DE FOURNISSEUR

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Abrasif

UTILISATION RECOMMANDÉE:

Applications d'abrasif

RESTRICTIONS D'USAGE:

Contacter le fournisseur


POURNISSEUR:

INTERNATIONAL SURFACE TECHNOLOGIES
346 Allée du Golf St-Eustache (Qc) J7R 0M8
CANADA T +1 877 629-8202
info@istsurface.com

NUMÉRO D'URGENCE

+1 610-651-4200 • CHEMTREC (800) 424-9300

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION GHS	Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.	
TERME D'AVERTISSEMENT	Non-applicables	
MENTION DE DANGER		
MISE(S) EN GARDE		
AUTRES DANGERS		Non classé comme PBT ou vPvB.

ARTICLE 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Règlement (EC) No. 1272/2008 (CLP)

Ingrédient(s)	% W/W	CAS No.	EINECS N° d'enregistrement/ REACH	Symboles de danger) et mentions de danger)
Oxyde de verre ; verre	100	65997-17-3	2660460	Non classés

ARTICLE 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures

CONTACT OCULAIRE	Rincer avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières ouvertes, pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver la peau affectée avec beaucoup d'eau. En cas de symptômes, consulter un médecin
INHALATION	En cas d'accident par inhalation: transporter la victime à l'air frais et garder au repos. En cas de symptômes, consulter un médecin
INGESTION	Ne pas provoquer des vomissements. obtenir des conseils / soins médicaux immédiats

4.2 Principaux symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

EFFETS DE POUSSIÈRE	La poussière peut provoquer une irritation. Précaution - Les déversements peuvent être glissants
	La poussière peut causer de l'inconfort et une légère irritation

ARTICLE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

5.1 Moyens d'extinction

MOYEN D'EXTINCTION ADEQUAT	APPROPRIÉ POUR FEU ENCERCLANT
MOYEN D'EXTINCTION INADEQUAT	Non connu

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-combustible

ARTICLE 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures

Porter des vêtements de protection appropriés. Porter une protection pour les yeux / visage

6.2 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

ATTENTION	Les déversements peuvent être glissants. Eviter la formation de poussière. Balayer ou de préférence aspirer et collecter dans des récipients appropriés pour récupération ou élimination
------------------	--

6.3 - Référence aux autres articles

Non applicable

ARTICLE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS DE SÉCURITÉ MANIPULATION	Evitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Eviter la formation de poussière. Laver soigneusement après utilisation. Porter un équipement de protection pour se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène du travail. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
CONDITIONS DE STOCKAGE SÉCURITAIRE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS	Garder le récipient bien fermé et au sec.
UTILISATION À DES FINS SPÉCIFIQUES	N on applicable.

ARTICLE 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

8.1 - Paramètres de contrôle

SUBSTANCE	Occupational Exposure Limits
Oxyde de verre; Verre	Aucune limite d'exposition professionnelle attribuée. 15 mg / m ³ de poussière totale 5 mg / m ³ respirable (Particules non réglementées autrement)

8.2 - Contrôle de l'exposition

CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS	Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle d'exposition sont préférables. Les méthodes comprennent le confinement du procédé ou du personnel, la ventilation mécanique (dilution ou extraction locale), et le contrôle des conditions de procédé.
--	---

8.3 - Protection personnelle

PROTECTION RESPIRATOIRE	Porter un équipement de protection respiratoire si vous travaillez dans des espaces confinés avec une ventilation insuffisante ou lorsqu'il y a UN risque de dépassement des limites d'exposition. Observer les règlements OSHA pour le sablage (29 cfr 1910,94) d'un appareil respiratoire (29 Cfr §1910.134)
PROTECTION DES YEUX/VISAGE	Lunettes de protection
PROTECTION DE LA PEAU	Portez des vêtements et des gants de protection appropriés. par exemple en coton ou en caoutchouc

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

APPARENCE	Poudre de verre. blanc
ODEUR	Inodore
SEUIL DE L'ODEUR (ppm)	Non applicable
pH (VALEUR)	
POINT DE CONGÉLATION (°C)	Environ 730 °C
POINT DE FUSION (°C)	
POINT D'ÉBULLITION (°C)	Non applicable
POINT D'ÉCLAIR (°C) [COUPELLE FERMÉE]	
TAUX D'ÉVAPORATION	
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ)	Non-combustible
PRESSION DE VAPEUR (Pascal)	Non applicable
VAPOUR DENSITY (Air=1)	
SOLUBILITÉ (EAU)	Insoluble
COEFFICIENT DE PARTAGE	Non applicable
POINT D'AUTO-IGNITION (°C)	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION (°C)	
VISCOSITÉ (mPa. s)	
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	
PROPRIÉTÉS D'OXYDATION	

ARTICLE 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Éviter tout contact avec des acides forts
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Non applicable
CONDITIONS À ÉVITER	
PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Non connu

ARTICLE 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 Informations sur les effets toxicologiques - Toxicité

INGESTION	Une poudre de verre sphérique analogue est non toxique pour les rats à 5000 mg / kg
INHALATION	Peut causer une irritation du système respiratoire
CONTACT AVEC LA PEAU	La poussière peut provoquer une irritation
CONTACT AVEC LES YEUX	
CORROSION/IRRITATION CUTANÉE	Irritation mécanique de la peau et les yeux
IRRITATION OCULAIRE GRAVE	
SENSIBILISATION	Non sensibilisant
CANCÉROGÉNÉCITÉ	Il n'y a pas de rapports connus de cancérogénicité du verre non fibreux. composants ne sont pas répertoriés par le CIRC, NTP ou OSHA comme cancérogènes
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction ou la toxicité du développement

ARTICLE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ	Aucun risques environnementaux n'ont été signalés ou connus
PERSISTANCE AND DÉGRADABILITÉ	ce matériau est persistant mais inerte dans les systèmes aquatiques. Il ne sera pas bio-concentré dans la chaîne alimentaire
RÉSULTATS DE PBT ET ÉVALUATION VPVB	Non classé comme PBT ou VPVB
AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES	Non applicables

ARTICLE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Produit tel que fourni : Les déchets sont considérés comme non dangereux. L'élimination doit être conforme à la législation locale, provinciale ou nationale.
---	---

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO « UN »	Non applicable
NOM D'EXPÉDITION	NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR LE TRANSPORT.
CLASSE (S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT)	Non applicable
GROUPE D'EMBALLAGE	
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX	
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATEUR	

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

STATUT TSCA D'INVENTAIRE	Rapporté / Inclus
Inventaire AICS Statut LIS / Inventaire	
État de l'inventaire DSL / NDSL	
Classification allemande des dangers pour l'eau VwVwS	WGK classe 1 faible danger pour l'eau)
HMIS	0,0,0
<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de quantité CERCLA à déclarer pour ce produit.l. • Ne contient aucun produit chimique de notification SARA Titre III, ARTICLE 313 présent à la concentration déterminée ou au-dessus de celle-ci 	

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

les sections suivantes contiennent des révisions ou de nouvelles : Toutes les sections.

CLASSIFICATION EC NO. 67/548/EEC	Non classé comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation.
CLASSIFICATION GHS	

REMARQUE : Les informations contenues dans la présente publication ou autrement fournis aux utilisateurs est considérée comme exacte et est donnée de bonne foi, mais il appartient aux utilisateurs de se satisfaire de l'adéquation du produit pour leur propre usage particulier. Le manufacturier ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est contraire à la loi. Le manufacturier décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage (autre que celle résultant de la mort ou de dommages corporels causés par un produit défectueux, si elles étaient prouvées), résultant du recours à ces informations. la liberté en vertu des brevets, le droit d'auteur, dessins et modèles ne peut être assumée.

DATE DE RÉVISION	Juin 2018, rév. 1.1
-------------------------	----------------------------